



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie : pose d'une grue sur une voie communale
Travaux chez M. Roncoroni, Alain, sentier des Champs plans, ARD2023-079**

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par M. RONCORONI Alain, en date du 03 juillet 2023 pour l'autorisation de poser une grue sur une voie communale,

ARRETE

Article 1er : M. RONCORONI Alain, demeurant 236 sentier des champs plans 74170 Les Contamines-Montjoie, est autorisé à implanter une grue devant chez lui pour **la réfection de sa toiture.**

Durée des travaux : trois semaine ; du samedi 15 juillet au samedi 12 aout inclus.

Article 2 : M. RONCORONI Alain prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation du chantier, en amont et en aval du chantier.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, M. RONCORONI Alain devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au chemin ainsi qu'aux renvois d'eau.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur RONCORONI Alain,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 13 juillet 2023**

**le Maire
François Barbier**

